

**RAPPORT DE LA MISSION
INTERNATIONALE**

JUSTICE pour
**Berta
Cáceres
Flores**

Honduras / 17 - 21 mars 2016

Note de synthèse

La Mission internationale «Justice pour Berta Cáceres Flores», composée de 15 parlementaires, juristes et représentants d'organisations et réseaux populaires, des droits humains, de syndicats, venus du monde entier, a déployé une intense activité au Honduras entre le 17 et le 21 mars 2016. Répondant à l'appel du Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras (COPINH) et du Réseau National des Défenseurs des Droits humains au Honduras, et d'un vaste réseau de solidarité internationale avec le peuple hondurien, elle a essentiellement cherché à obtenir des clarifications au sujet de l'assassinat de la dirigeante indigène Lenca, Berta Cáceres Flores, la nuit du 2 mars 2016, et la libération du leader social mexicain Gustavo Castro, blessé lors de l'assassinat Berta et injustement détenu par les autorités du Honduras.

La Mission a également cherché à vérifier le contexte dans lequel s'est déroulé l'assassinat de Berta Cáceres et Nelson Noé García, autre dirigeant Lenca du COPINH, abattu 12 jours après Berta, et à soutenir les revendications du peuple du Honduras pour l'arrêt des concessions et des projets comme celui de Agua Zarca, barrage hydroélectrique dont la construction sur le territoire Lenca se fait sans consultation préalable, et contre laquelle s'était mobilisée Berta et continue à lutter le COPINH, pour la démilitarisation des territoires indigènes et l'application de la loi sur la protection des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme.

Le 21 Mars, à la fin de son séjour dans le pays, la Mission internationale a présenté lors d'une conférence tenue à Tegucigalpa, les principales conclusions et recommandations découlant de ses réunions avec des responsables du gouvernement, des autorités judiciaires et des parlementaires du Honduras, du corps diplomatique accrédité au Honduras, avec le COPINH et d'autres organisations populaires et des droits de l'homme, la famille de Berta Cáceres Flores, Gustavo Castro et son équipe juridique.

Parmi ses conclusions, la Mission a souligné la faiblesse manifeste de l'état de droit au Honduras, l'absence de

tout respect des principes démocratiques, des libertés fondamentales et des droits humains et l'absence de volonté politique de mettre fin à l'impunité qui prévaut par rapport aux actes qui ont fait de ce pays le pays le plus dangereux au monde pour les défenseurs de l'environnement, la terre, le territoire et les droits de l'homme. Elle a constaté le non respect du système de protection des droits humains par l'État du Honduras, ainsi que des pratiques institutionnelles qui font fi des droits des victimes de violations des droits humains en tant que détenteurs de droits. Elle a conclu en particulier que la vie de Gustavo était en danger s'il restait au Honduras et qu'il n'y avait pas de motifs juridiques pour limiter sa liberté.

La Mission a constaté également des violations systématiques et flagrantes du droit régional et international des droits humains, y compris les droits des peuples indigènes, dans la mise en oeuvre de projets hydroélectriques, miniers, forestiers et agro-industriels, parmi lesquels le projet minier Agua Zarca. Elle a constaté que l'aggravation du processus de criminalisation du COPINH met en évidence les liens étroits du pouvoir de l'Etat avec les entreprises, comme DESA, et les établissements financiers, tant nationaux qu'internationaux, qui lancent ce type de projets mettant en péril les modes de vie et les intérêts des communautés et territoires affectés, situation qui s'est aggravée après le coup d'Etat de 2009.

Elle a observé une absence de mesures appropriées de la part de ces entreprises et établissements financiers, ainsi que par rapport aux aides importantes accordées au gouvernement hondurien par les États-Unis, l'Union européenne et ses pays membres et les institutions financières publiques comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque centraméricaine pour l'intégration économique. Elle a également constaté une militarisation croissante du pays qui, loin de contribuer à la sécurité des citoyens, est perçue comme la source même de l'insécurité croissante.

La Mission internationale a formulé 25 recommandations à l'État du Honduras et autres acteurs impliqués dans





les cas de violation des droits de l'homme observés, comme l'Union européenne, les États-Unis, la société DESA et ses investisseurs, FMO, FINNFUND et la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE). La Mission a appuyé notamment la demande d'une enquête indépendante avec participation d'experts internationaux, tels que la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH), en accord avec le gouvernement du Honduras, qui permettrait d'identifier les auteurs matériels et intellectuels de l'assassinat de Berta ainsi que les responsables publics et/ou privés des menaces, harcèlement et assassinats contre les membres du COPINH. Elle a appelé les gouvernements du Honduras et du Mexique à garantir la sortie immédiate et sûre de Gustavo Castro du pays, ainsi que son intégrité physique et psychologique et le respect de sa vie et de ses droits humains.

En termes généraux, elle a appelé à l'élimination de l'impunité, des privilèges, des traitements de faveur, de l'opacité et des restrictions à la démocratie, favorisés par le coup d'État de 2009, afin de parvenir à une prévention efficace, des enquêtes, des poursuites et des sanctions contre les responsables de violations des droits humains, en prenant les mesures appropriées et en garantissant

des moyens financiers suffisants pour la mise en œuvre adéquate de la loi sur la protection des défenseurs des droits humains, journalistes, communicateurs sociaux et des agents judiciaires, à mettre fin aux processus de criminalisation des organisations de la société civile et à résoudre sans violence et démocratiquement les conflits socio-environnementaux actuels ou futurs.

La Mission internationale a appelé à l'arrêt immédiat du projet Agua Zarca et à l'annulation de toutes les concessions données sur le territoire Lenca sans le consentement préalable, libre et informé des communautés affectées, ainsi que d'autres liées à des centrales hydroélectriques, mines à ciel ouvert, agroalimentaire et exploitations forestières, également en contradiction avec la préservation de l'environnement et l'acceptation sociale, surtout quand elles sont situées dans des territoires indigènes. Elle exige la démilitarisation des territoires Lenca, le respect effectif de la convention 169 de l'OIT et la reconnaissance du COPINH comme organisation responsable de l'autonomie de sa communauté.

Elle a exhorté la Banque centraméricaine d'intégration économique, la Société néerlandaise de développement

financier (FMO) et Finnfund à annuler définitivement leur soutien à Agua Zarca et toutes les institutions financières des États et multilatérales impliquées dans des projets également controversés à assumer leurs obligations extraterritoriales, avec toute la diligence requise, en respectant leur obligation de vérifier que les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités ne sont pas nuisibles ou ne violent pas les droits de l'homme, des peuples et de la nature. Elle recommande de mener une enquête sur la relation de FMO avec le Groupe Financier FICOHSA et sa participation à Agua Zarca, ainsi que sur le groupe Atala lié au coup d'Etat de 2009.

La Mission a également appelé le Conseil européen à suspendre l'accord d'association avec le Honduras tant qu'il ne respecte pas les droits de l'homme, et demandé que l'Espagne et l'Union européenne reconsidèrent leur financement du programme Eurojustice et le suspende provisoirement tant que les responsabilités concernant l'assassinat de Berta Cáceres ne sont pas établies. Elle a demandé au gouvernement des États-Unis de clarifier la relation entre leurs programmes d'aide, le projet Agua Zarca et autres projets similaires et le harcèlement et l'assassinat de personnes comme Berta engagées dans la défense de leurs territoires et de leurs droits. De clarifier également leur participation à l'enquête sur l'assassinat de Berta Cáceres, et de suspendre le Plan pour la prospérité du Triangle Nord de l'Amérique centrale, et des programmes similaires tant que les droits humains ne sont pas garantis au Honduras.

En conclusion, elle a demandé au Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies d'activer les différents rapporteurs spéciaux et groupes de travail pertinents afin de réaliser un examen d'ensemble de la situation des droits humains au Honduras, affectée par de nombreux projets extractifs et de contribuer par leurs recommandations au respect de leurs obligations par l'Etat du Honduras, les entreprises, les investisseurs et d'autres États, en matière de droits humains, et y compris, les droits environnementaux et des peuples indigènes.

En outre, la Mission internationale «Justice pour Berta Cáceres Flores» s'engage à poursuivre le travail commencé à partir de l'assassinat de Berta Cáceres et appelle les peuples, mouvements et organisations populaires dans le monde, à multiplier leurs actions de solidarité avec les membres du COPINH, la famille de Berta, Gustavo et toutes les organisations et les personnes honduriennes défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement dans leur lutte contre la violence et la dépossession auxquelles ils sont soumis. Elle exprime sa profonde reconnaissance pour les initiatives, les témoignages et le soutien reçu de chacun d'eux lors de sa visite dans le pays et soutient en particulier la demande de la famille de Berta et ses camarades du COPINH, afin qu'ils puissent être physiquement accompagnés dans les temps à venir, notamment par une participation la plus large possible

à la Rencontre internationale de solidarité convoquée pour les 13, 14 et 15 avril 2016, à Tegucigalpa et la Esperanza / río Gualcarque.

Post scriptum

Posterior a la elaboración del Informe final de la Misión Suite à la présentation du rapport final de la Mission internationale «Justice pour Berta Cáceres Flores», deux réponses importantes ont été données aux recommandations et demandes formulées. Premièrement, la décision du Ministère public du Honduras, annoncée le 31 Mars, de renoncer à son ordre de rétention dans le pays de Gustavo Castro, permettant ainsi le retour de Gustavo à son pays et les retrouvailles avec sa famille et sa communauté. Deuxièmement, la décision de la Banque centraméricaine d'intégration économique, annoncée le 1er Avril, de se joindre à la décision de ses co-investisseurs dans le projet Agua Zarca, FMO et Finnfund de suspendre provisoirement tous ses décaissements pour ce projet.

Sur ce point, la Mission fait sienne la déclaration du COPINH qui, dans un communiqué de presse publié le 1er Avril, exprime clairement et avec force que «Nous ne doutons pas que l'ensemble de ces points ne soit le résultat de concessions des groupes d'intérêt en présence, ils ont été acquis grâce à la mobilisation populaire qui s'est développée à l'intérieur et l'extérieur de notre pays.»

Il est vrai, comme le souligne également le COPINH, que «le gouvernement n'a pas répondu à nos demandes de justice et à nos revendications... les responsables directs et indirects de toute une série de crimes, y compris l'assassinat de Berta sont toujours en liberté, ils continuent à construire leurs barrages et à négocier avec leurs hommes de main».

C'est pourquoi la Mission internationale confirme son engagement à poursuivre son soutien à la lutte du COPINH et de tant d'autres au Honduras, «une lutte qui non seulement continue, mais s'intensifie face à la volonté de plus en plus manifeste de l'Etat du Honduras et des sociétés multinationales alliées, de préserver l'impunité tout en intensifiant les hostilités et les persécutions contre notre mouvement et tous ceux qui osent résister sur cette terre hondurienne ensanglantée et expropriée, dans une évidente stratégie de démanteler et détruire le COPINH et tout le mouvement social.»¹

Rapport terminé le 30 mars, 2016
misioninternacionaljbc@gmail.com

¹ Voir l'annexe 4, COPINH, communiqué de presse, 1 avril 2016.

1. Membres de la Mission

Miguel Urbán Crespo - Espagne, Eurodéputé PODEMOS – Groupe Gauche Unitaire Europe, Gauche Verte nordique GUE/NGL. Membre de la Commission des affaires étrangères et de la Sous-commissions des droits humains.

Candelaria Ochoas – Mexique, docteur en Anthropologie sociale et députée au Parlement de l'Union.

Pedro Arrojo – Espagne, docteur en sciences physiques, Professeur d'analyses économiques de l'Université de Zaragossa et de Análisis Económico de la Universidad de Zaragoza et député de PODEMOS à la Chambre des députés d'Espagne.

Mirna Perla Jiménez - El Salvador, Ex-magistrate de la Cour suprême de justice du Salvador. Membre de la Commission pour la vérité au Honduras.

Nora Cortiñas - Argentine, Défenseur des droits de l'homme, Mère de la Place de Mai, ligne fondatrice, Professeur de la Faculté de sciences économiques de l'Université de Buenos Aires. Membre de la Commission pour la vérité au Honduras

Brian Finnegan – Etats-Unis, AFL/CIO – CSA. Fédération des Etats-Unis du travail et Congrès des organisations de l'industrie qui représente 12.2 millions de membres) y comme représentant de la Confédération syndicale des travailleuses et travailleurs des Amériques.

Beverly Keene - Argentine, Diálogo 2000-Jubilée Sud Argentine, Membre de la campagne internationale pour démanteler le pouvoir des multinationales et mettre fin à l'impunité.

Natalia Atz Sunuc - Guatemala, Amis de la terre Amérique latine et Caraïbe (ATALC), Membre de la Campagne internationale pour démanteler le pouvoir des multinationales et mettre fin à l'impunité.

Gustavo Lozano - Mexique, Avocat du Centre mexicain de justice environnementale et du Mouvement mexicain des victimes des barrages et de défense des rivières (MAPDER), coordonné avec le mouvement d'Amérique centrale

Zulma Larin - El Salvador, Coordinatrice du Réseau des écologistes communautaires et de l'Alliance pour la gouvernabilité et la justice.

Adolfo Taleno -Nicaragua, Coordination continentale du Cri des exclu(e)s.

Bartolomé Chocoj Camey – Guatemala, Coordination continentale du Cri des exclu(e)s.

José Olvera - Mexique, UNT-CSA Mexique, Union Nationale des Travailleurs/ Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques.

Everardo Piche – Salvador, Coordination du Réseau des environnementalistes communautaires et de Jubilé Sud / Amériques.

Tom Kucharz - Espagne, Assesseur politique de la délégation de PODEMOS au Parlement européen, partie prenante de la Campagne internationale pour démanteler le pouvoir des multinationales et mettre fin à l'impunité.

2. Objectifs de la Mission y contexte dans lequel elle s'est déroulée

Du 17 au 21 marzo 2016, des parlementaires, juristes et représentants d'organisations sociales et syndicales de plusieurs parties se sont rendus au Honduras dans le cadre de la Mission internationale "Justice pour Berta Cáceres".

La Mission a été constituée à l'initiative des organisations honduriennes suivantes : Conseil civique des organisations populaires et indigènes (COPINH), Réseau national des défenseurs des droits humains du Honduras, ainsi que de personnes, collectifs et organisations du réseau de solidarité international, qui s'est constituée afin de soutenir le peuple du Honduras et demander que toute la lumière soit faite sur l'assassinat de la dirigeante indigène Berta Cáceres, survenu le 3 mars.

La présence de la Mission a coïncidé avec l'organisation d'une grande mobilisation nationale des Peuples indigènes du Honduras - Garífuna, Lenca, Pech, Tawaka, Miskito, Maya-chortí, Tolupán – "Que vive Berta Cáceres" pour protester contre l'assassinat de Berta Cáceres, pour la défense des droits des peuples indigènes pour lesquels Berta s'est tant battue et en solidarité avec Gustavo Castro, blessé lors de l'attaque contre Berta et retenu par les autorités honduriennes malgré le fait qu'il a déjà répondu à toutes les demandes de la justice.

Quinze jours après l'assassinat de la dirigeante indigène Lenca Berta Cáceres Flores au Honduras, un autre dirigeant du Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras (COPINH), Nelson Noé García, a été tué par balles dans la Communauté de Río Chiquito (Cortés). Cette nouvelle agression a eu lieu après l'expulsion violente de 150 familles Lencas du COPINH à Río Lindo (Cortés), et a été perpétrée par la Police militaire d'ordre public et le Commando spécial « Cobras ».

L

Un des objectifs de la Mission a été de vérifier que les deux derniers assassinats de membres du COPINH ne constituent pas des faits isolés, mais s'intègrent dans un contexte d'absence d'un état de droit et de transgression systématique des droits humains, de menaces et assassinats de dirigeantes et leaders sociaux, environnementaux, syndicaux et de défenseurs des droits humains au Honduras.

Selon différentes organisations internationales, comme l'OEA, le Honduras est le pays le plus dangereux pour ceux qui défendent l'environnement et les droits au territoire. L'ONG Global Witness a étudié les assassinats de 109 personnes au Honduras, entre 2010 et 2015, liés à leur action contre les projets dévastateurs des barrages, mines, exploitation forestière et agro-industrie. Des 8 victimes signalées publiquement en 2015, 6 appartenaient à des communautés indigènes. Face à cette situation la Mission a recommandé qu'une enquête soit menée sur la relation existant entre la violation systématique des droits de l'homme au Honduras et les intérêts du pouvoir économique du Honduras et des sociétés et investisseurs multinationaux dans le pays.

De fait, Berta Cáceres Flores faisait partie de la résistance au projet hydroélectrique Agua Zarca, un barrage qui compte avec la participation d'entreprises multinationales et d'institutions financières, telles que le consortium allemand Voith Siemens, la banque de développement FMO (Netherlands Development Finance Company), le Finnfund (Fonds finlandais pour la coopération industrielle), et la BCIE (Banque centraméricaine d'intégration économique). Face à la pression croissante de la société civile hondurienne et internationale, et suite au second meurtre intervenu en deux semaines, la FMO a décidé de suspendre toutes ses opérations au Honduras "temporairement", y compris sa participation dans Agua Zarca.

La Mission internationale a rencontré les autorités du Honduras, afin de recueillir des informations de première main sur l'état des enquêtes du Ministère public sur l'assassinat de Berta Cáceres Flores et de demander qu'il soit élucidé grâce à la création d'une commission d'enquête internationale, indépendante et impartiale.

La mission a également rencontré diverses organisations de la société civile afin d'exprimer son soutien aux demandes de la famille de Berta Cáceres Flores et du COPINH, à savoir:

1. *La signature immédiate, dans le cadre des mesures de protection, d'une convention d'assistance technique entre l'État du Honduras et la Commission interaméricaine des droits de l'homme dans le but de désigner une commission d'expert(e)s indépendant(e)s et dignes de la confiance du COPINH et de la famille afin de superviser, appuyer et participer à l'enquête menée actuellement par le Ministère public.*

2. *L'annulation immédiate et définitive de la concession accordée à l'entreprise DESA pour le projet hydroélectrique "Agua Zarca", qui a été la source principale des menaces, persécutions et agressions contre la communauté Lenca de Río Blanco y les membres du COPINH.*

3. *La suspension immédiate de toutes les concessions qui ont été accordées sur le territoire du peuple Lenca sans respecter leur droit à la consultation préalable, libre et informée des peuples indigènes, car elles constituent la principale source de menaces et agressions et que soit par conséquent amorcé un processus de révision afin que ces concessions soient résiliées.*

4. *La démilitarisation des zones et territoires du peuple Lenca et le respect de l'autonomie territoriale et des formes d'autogestion des communautés Lencas, qui ont désigné le COPINH comme garant de leur autonomie communautaire*

5. *L'application immédiate de la Loi de protection des défenseurs des droits humains et le déblocage de toutes les ressources nécessaires à son application effective en fonction des besoins de l'organisation.*

Un autre objectif de la mission a été de demander aux autorités honduriennes que le citoyen mexicain Gustavo Castro Soto, victime et témoin protégé de l'assassinat de Berta Cáceres Flores, puisse retourner immédiatement dans son pays et que soit garantie son intégrité personnelle.

3. Entrevues et démarches réalisées par la Mission internationale

- Rencontre avec le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération espagnol, JOSE MANUEL GARCIA-MARGALLO.
- Rencontre avec la sous-directrice du Ministère public, ALVARADO LOANY. Initialement, elle avait confirmé une réunion avec le procureur général de la République, OSCAR FERNANDO CHINCHILLA BANEGAS, qui n'est finalement pas venu au rendez-vous.
- Réunion avec la Commission des droits humains du Congrès national.
- Rencontre avec l'Ambassadeur du Mexique au Honduras, DOLORES JIMENEZ HERNÁNDEZ.
- Rencontre avec l'Ambassadrice d'Allemagne au Honduras, BEATRIX KANIA, l'Ambassadeur d'Espagne au Honduras, MIGUEL ALBERO, l'Ambassadeur de France au Honduras, PIERRE-CHRISTIAN SOCCOJA, le chef de la coopération de la délégation de l'Union européenne au Honduras, MADELEINE

ONCLIN, le responsable du Bureau de coopération technique du Programme de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement, CARLOS LATORRE BEL, et la deuxième Conseillère de l'Ambassade d'Espagne, CRISTINA GOMARIZ PAMBLANCO.

- Rencontre avec le conseiller politique de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, STUART TUTTLE, et le sous-conseiller politique JARAHN D. HILLSMAN.
- Entretien avec le greffier du VICE-PRÉSIDENT DE LA COUR SUPREME, afin de transmettre les préoccupations de la Mission.
- Rencontre avec l'équipe de défense juridique de Gustavo Castro Soto.
- Rencontre avec la Coalition contre l'impunité, au siège du Centre pour la recherche, la promotion et la défense des droits de l'homme (CIPRODEH).
- Rencontre avec OXFAM-Honduras.
- Rencontre avec les Brigades internationales de paix, Projet Honduras.
- Rencontre avec le Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras (COPINH) à La Esperanza, Intibucá.
- Rencontre avec la mère Berta Caceres Flores à La Esperanza, Intibucá.
- Rencontre avec les représentants des organisations membres de la Plate-forme du mouvement social et populaire du Honduras, PMSPH et de la Coordination populaire hondurienne «Berta Caceres».
- Une réunion avait été confirmée avec le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le vendredi 18 mars à 12 heures, mais cette réunion a été annulée par communication téléphonique par ce même bureau, 20 minutes avant, sans aucun motif.
- En outre, une réunion avait été confirmée avec le juge du tribunal de première instance de La Esperanza, Intibucá, le samedi 19 mars à 11 heures, mais après avoir fait attendre la Mission plus d'une heure dans une des salles du tribunal, le juge nous a fait dire par son secrétaire qu'elle ne pouvait pas nous recevoir, parce qu'elle avait compris que c'était une autre institution de droits humains qui venait et non une mission qui exigeait le respect des procédures relatives aux mesures conservatoires prises à l'encontre de Gustavo

Castro Soto, la partie adverse n'étant pas présente, elle ne pouvait pas nous recevoir.

4. Antécédents, situation générale du pays et observations de la Mission

Dans son rapport annuel 2015, la Commission Interaméricaine des droits humains (CIDH) note qu'au Honduras:

... Les niveaux de violence enregistrés –et leur impact particulier sur les défenseurs des droits humains, les peuples indigènes, les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes, les personnes LGBT, les migrants, les paysans et paysannes du Bajo Aguán, les journalistes et travailleurs des médias et les auxiliaires de justice - sont le résultat de plusieurs facteurs, parmi lesquels l'augmentation de la criminalité organisée et un manque de réponse judiciaire qui conduisent à l'impunité, la corruption, et les niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité. En outre, selon les informations reçues, cette insécurité proviendrait par partie de la police elle-même, de la police militaire et de l'armée, de par l'utilisation illégitime de la force, et dans certains cas, en collusion avec le crime organisé. La CIDH est particulièrement préoccupée par le fait que ces niveaux de violence et d'insécurité sont exacerbés par l'absence de politiques publiques et d'autre nature, pour faire face aux inégalités et à l'exclusion sociale de grands secteurs de la population. Ainsi, les groupes vulnérables en raison de leur discrimination historique, dont la situation est analysée dans le présent rapport, rencontrent de façon persistante des obstacles à une pleine jouissance de leurs droits et des difficultés d'accès à la justice.²

La Commission a également noté que:

... La persistance de niveaux élevés de violence dans le pays a entraîné une forte aspiration à la justice qui n'a pas reçu de réponse efficace de l'État, ce qui a conduit à une situation d'impunité structurelle. Les chiffres officiels publiés en 2013 ont montré que 80% des homicides commis au Honduras restaient impunis faute de moyens des organismes d'investigation. Lors de la visite, des organisations de la société civile interrogées ont indiqué que les niveaux d'impunité persistante au Honduras ont encore augmenté.³

Par ailleurs, la Commission a constaté:

... la persistance de niveaux élevés d'inégalité et d'exclusion sociale qui touche de larges secteurs de la population. Il a noté en particulier les graves difficultés d'accès aux besoins de base, à l'emploi, aux ressources naturelles telles que la terre et à des moyens de subsistance. Les femmes, les peuples indigènes et afro-descendants sont les secteurs de la population les plus vulnérables

² OEA/CIDH, Rapport sur la situation des droits humains au Honduras, OEA/Ser.L/V/II. Doc. 42/15, 31 décembre 2015, p. 11, <http://www.oas.org/es/cidh/informes/pdfs/Honduras-es-2015.pdf> [en espagnol, le rapport 2015 n'a pas encore été traduit en français].

³ Ibid, p.12.

*en raison de la discrimination et de l'exclusion économique et sociale persistante, ce qui se traduit à son tour par des violations de leurs droits humains.*⁴

Le Honduras s'est également converti ces dernières années en un des pays les plus dangereux pour les femmes. Selon les statistiques, il y a eu au Honduras, dans les 10 dernières années, environ 4.400 morts violentes de femmes et 96% de ces crimes sont restés totalement impunis.⁵

Dans la nuit du 2 au 3 Mars 2016, Berta Cáceres Flores, dirigeante éminente du COPINH (Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras), qui avait reçu, comme forme de reconnaissance internationale, le prestigieux prix Goldman en 2015, a été tuée à son domicile par des hommes armés qui ont également ouvert le feu sur Gustavo Castro, un des principaux dirigeants mexicains des mouvements d'opposition aux grands barrages et aux mines à ciel ouvert, qui était invité chez Berta. Gustavo a été donné pour mort par ses agresseurs, mais heureusement, la balle qu'il a reçue à la tête ne l'a blessé qu'à l'oreille et une autre à une main.

Comme le reconnaît Mr. Zeid Ra'ad Al Hussein, dans une note datée du 17 mars 2016, publiée par le Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme:

*... Berta Cáceres était une femme de courage et de principes. Elle a pris la tête de la résistance au barrage hydroélectrique de Agua Zarca sur le río Gualcarque qui est en construction sans le consentement des communautés indigènes affectées et qui menace de perturber leur mode de vie et leur accès à l'eau ... La Commission interaméricaine des droits de l'homme a accordé des mesures de protection en faveur de Mme Cáceres, qui a travaillé en étroite collaboration avec mon bureau ...*⁶

Le 15 mars, deux semaines plus tard, Nelson García, dirigeant, comme Berta Cáceres, des communautés Lenca et du COPINH, a également été assassiné devant chez lui, suite à une opération d'expulsion forcée menée par les forces de sécurité à Río Chiquito.

Citons littéralement la note du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, *... Les meurtres de Mme Cáceres et M. García ne sont que les plus récents d'une*

⁴ Ibid., p.13.

⁵ "Feministas hondureñas de luto por 4.400 muertas en 10 años", Tommy Morales, 9 mars 2016, http://www.defensoresenlinea.com/cms/index.php?option=com_content&view=article&id=3974:feministas-hondurenas-de-luto-por-4400-muertas-de-mujeres-en-diez-anos&catid=81:muj&Itemid=197

⁶ "Una cuestión de respeto - evitar la complicidad en violaciones de derechos humanos en proyectos de desarrollo", Zeid Ra'ad Al Hussein, Alto Comisionado de Naciones Unidas para los Derechos Humanos, 17 mars de 2016, <http://www.oacnudh.org/?p=4576>, également disponible sur: <http://www.jornada.unam.mx/2016/03/20/opinion/018a1mun>

*série de morts violentes des défenseurs des droits de l'homme ... On dit que le Honduras est le pays le plus dangereux pour les militants écologistes...*⁷

Effectivement, ce sont plus de 120 militants écologistes, défenseurs des droits humains qui ont été assassinés au Honduras dans les 5 dernières années. Ces assassinats se produisent dans un climat de criminalisation par l'Etat des mouvements sociaux, des défenseurs des droits humains et de l'environnement, avec une virulence toute particulière contre le COPINH.

Comme le souligne Mr. Zeid Ra'ad Al Hussein:

*... Le gouvernement doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour briser le cercle vicieux de la violence et de l'impunité. Mais les investisseurs internationaux dans les projets de développement ont aussi des responsabilités en matière de droits de l'homme ... Le barrage de Agua Zarca est financé par la Banque nationale de développement néerlandaise (FMO), le Fonds finlandais pour la coopération industrielle (Finnfund) et la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), entre autres ... FMO et Finnfund se sont engagés à respecter les droits de l'homme en relation avec les projets qu'ils financent ... FMO a décidé de suspendre toutes ses activités au Honduras, dans l'attente de consultations avec les communautés voisines du barrage de Agua Zarca et de mener une enquête sur tous les projets qu'elle soutient dans le pays ... Sans préjuger de l'information fournie par FMO et Finnfund qui doit être vérifiée, leur initiative constitue le minimum de ce que l'on pourrait attendre d'une institution financière dans une telle situation. J'exhorte la BCIE et les autres entités qui soutiennent le projet à en faire de même ... L'État est le principal responsable des droits de l'homme et il doit rendre des comptes. Mais au moins, ceux qui financent des projets de développement doivent démontrer qu'ils prennent au sérieux les dangers qui menacent les droits humains et qu'ils ne sont pas tout simplement partie du problème...*⁸

Ces projets de soi-disant développement sont mis en oeuvre au Honduras de façon particulièrement déloyale depuis le coup d'état de 2009, et reposent sur une vague de nouvelles concessions hydroélectriques et minières, accompagnées d'un processus accéléré d'accaparement de terres par les grandes entreprises.

Après le coup d'état d'août 2009, le Congrès national du Honduras a voté la Loi générale des eaux qui régule les concessions de ressources hydriques. C'est en fonction de cette loi qu'ont été réalisées, dans les dernières années, sans les études d'impact environnemental nécessaires et sans consulter les communautés affectées, 347 adjudications de concessions hydroélectriques.

Ces projets hydroélectriques, très conflictuels, comme le sont aussi les projets miniers, ainsi que d'autres liés à l'usage de la terre et des forêts, entrent dans le

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

cadre des grands accords internationaux passés par le Honduras avec les États-Unis et l'Union européenne, essentiellement: l'Accord UE - Amérique centrale; le Partenariat pour la prospérité; l'Accord de libre-échange États-Unis- République Dominicaine et Amérique Centrale -DR-CAFTA. Dans l'avenir, ces problèmes peuvent augmenter avec le Traité transpacifique – TPP et la perte de travail décent lorsque les pays d'Amérique centrale se verraient concurrencés par des économies comme celles du Vietnam et de la Malaisie, par exemple.

En résumé, le modèle extractiviste de développement induit par ces traités internationaux, inspirés par les intérêts transnationaux des grandes entreprises et des investisseurs, repose sur des barrages, des exploitations minières, forestières et agroindustrielles qui ont de graves impacts sur les communautés, dans le cas précis les communautés Lenca, et entraînent des conflits et des violations systématiques des droits humains. Il est par conséquent nécessaire d'analyser et de comprendre le partage complexe des responsabilités entre l'Etat du Honduras, les entreprises et les investisseurs nationaux et transnationaux impliqués dans les projets en conflit, sans oublier les traités internationaux passés entre le Honduras et les grandes puissances comme les États-Unis et l'Union européenne et certains pays asiatiques.

4.1 Concernant les menaces reçues par Berta Cáceres

En raison de la répression qui a suivi le coup d'état du 28 Juin 2009, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a accordé des mesures de précaution à de nombreuses personnes en danger sous la dénomination de MC 196-09. Par la suite, en 2013, la Commission a prorogé ces mesures pour Berta Cáceres sous la référence MC 405-09.

Selon la Commission interaméricaine des droits de l'homme, le Honduras n'a pas pris les mesures nécessaires pour la protéger. En décembre 2015, la même CIDH s'est à nouveau prononcée sur la situation de Berta Cáceres:

La Commission a également reçu des informations sur l'usage que font du droit pénal des acteurs privés et / ou de l'État, notamment de dispositions pénales telles que «incitation à la violence» pour intimider en soumettant les gens à des poursuites pénales. Ces problèmes sont encore plus aigus dans les endroits où existent des conflits sur la propriété des terres comme à Ceiba et Bajo Aguán, où la Commission s'est rendue. Dans ce contexte, la Commission a suivi le harcèlement judiciaire infligé à Mme Berta Cáceres, coordinatrice générale du Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras (COPINH), bénéficiaire de mesures de précaution de la CIDH, et qui mène une campagne de défense du río Gualcarque contre la construction d'un barrage hydroélectrique.⁹

⁹ OEA/CIDH, Op cit., Par. 48.

Deux rapports extrêmement rigoureux et détaillés du Centre pour la justice et le droit international – CEJIL- précisent, d'une part, les actions menées par l'Etat du Honduras pour mettre en oeuvre les mesures de précaution accordées à Berta Cáceres, et d'autre part, les menaces et actes de répression dont ont souffert Berta Cáceres et son entourage du COPINH depuis 2013. Etant donné leur grand intérêt, nous mettons ces deux rapports en annexes.

Dans le premier d'entre eux, le CEJIL constate que les mesures de précaution ont été prises de façon tardive et partielle. En outre, comme ces mesures ont été prises sans que n'ait été menée d'enquête sur les faits qui ont abouti à la délivrance des mesures de précaution, les actions qui ont été adoptées n'ont pas éliminé le risque qu'elle courait du fait de ses activités de défense des droits humains. C'est pour cela que le 12 septembre 2015, il a été demandé à la Commission interaméricaine des droits humains de revoir les mesures de protection décidées jusqu'alors pour protéger Berta.

Dans le second rapport, le CEJIL relate en détail 27 événements très significatifs d'agressions et menaces contre Berta et ses collaborateurs du COPINH, depuis le 15 juillet 2013 jusqu'au jour de son assassinat, et fait apparaître les noms propres, les entreprises et les institutions impliquées dans ces actions et ces menaces.

La Plate-forme des mouvements sociaux et populaires du Honduras (PMSPH) y la Coalition contre l'impunité (CI) insistent sur le fait que, dans les derniers mois, comme l'indique le deuxième rapport du CEJIL, les actions de l'entreprise Desarrollos Energéticos Sociedad Anónima (DESA), concessionnaire du projet hydroélectrique Agua Zarca en territoire Lenca, ont suscité des réponses de la part des communautés et du COPINH, et à partir de là les menaces contre Berta se sont aggravées et une dure campagne a été menée par l'entreprise contre elle et le COPINH.

En fin de compte, comme l'indiquent les rapports du CEJIL et de la CIDH, le gouvernement n'a pas rempli ses obligations par rapport aux exigences de précaution énoncées par la Commission interaméricaine des droits humains, et le résultat, c'est que Berta Cáceres, malgré les multiples menaces et actions de répression dont elle a souffert, dans le cadre d'une dure campagne de criminalisation du COPINH et d'elle-même, a finalement été assassinée. Devant de tels faits et a minima, la responsabilité par omission du gouvernement de Juan Orlando Hernández et de l'Etat du Honduras est patente en ce qui concerne l'assassinat de Berta Cáceres Flores.

4.2 Concernant l'enquête officielle en cours

Selon les faits et informations recueillis par la Mission lors des différentes entrevues réalisées, de nombreuses irrégularités ont été observées dans un contexte général d'opacité qui nous préoccupe profondément.

Des témoignages recueillis, il ressort que le lieu du crime a été profondément souillé, la surveillance de cet espace ayant été à tout moment sous le contrôle de la police. De même la conservation des preuves a subi de nombreuses irrégularités, d'une telle gravité que cela pourrait aller, comme cela a été souvent le cas auparavant, à la création de fausses preuves.

Nous sommes particulièrement préoccupé par l'opacités et les contradictions graves constatées lors des entretiens réalisés avec les procureurs et les députés de la Commission des droits humains du Parlement, ainsi que dans les déclarations publiques faites par les enquêteurs et les dirigeants du COPINH qui ont été interrogés. Il en ressort que les enquêtes ont apparemment privilégié de prétendues «motivations passionnelles» ou d'éventuels «conflits internes» dans la direction du COPINH. Le fait que ces axes aient été privilégiés au cours de l'enquête révèle des intentions inquiétantes de la part des enquêteurs : brouiller le caractère politique du crime et faire porter les soupçons contre les dirigeants du COPINH, transformant les victimes en suspects et accusés éventuels. Bien que l'on ne puisse affirmer que l'on ait évité d'enquêter auprès de ceux qui ont concrètement menacé Berta et les dirigeants du COPINH, il est inquiétant que cet axe d'investigation ait été pour le moins relégué au second plan dans les déclarations qui influent sur l'opinion publique.

Même si le procureur général a fait des déclarations publiques indiquant qu'il «travaille sur plusieurs hypothèses», aucune démarche n'a pas transpiré jusqu'à présent qui envisage la responsabilité de l'entreprise concessionnaire DESA, comme il découle des multiples menaces dénoncées publiquement en temps voulu, ni celle des agents de l'État. À cet égard, la Mission internationale estime qu'il convient de souligner les déclarations du COPINH du 6 mars 2016:

Nous dénonçons le fait que, dans la matinée du 2 mars, le jour de l'assassinat de Berta Cáceres, des témoins ont vu des hommes de mains de la DESA dans un camion Ford 150, de couleur bleue à Siguatepeque au niveau de la déviation vers La Esperanza, qui insultaient Berta. Nous dénonçons que le 20 février 2016, lors de la mobilisation du COPINH contre le barrage hydroélectrique Agua Zarca, l'adjoint au maire de San Francisco de Ojuera, qui travaille avec la société DESA pour la promotion du projet hydroélectrique Agua Zarca, a menacé de mort la camarade Berta Cáceres. Le 16 février, des hommes armés ont poursuivi Berta Cáceres et d'autres membres du COPINH alors qu'ils quittaient Rio Blanco, à bord d'un

véhicule, depuis Plan de encima jusqu'à Zacapa. Et le 25 Février, lors de l'expulsion par la police et l'armée de familles Lenca du COPINH à Jarca, Guinse, Intibucá, un élément de la DGCI a harcelé Berta Cáceres et lui a dit qu'il ne répondait de rien s'il lui arrivait quelque chose.

Berta a reçu sans arrêt des menaces de mort à cause de son combat pour la défense du peuple Lenca, et encore les jours précédant son assassinat. Nous dénonçons une nouvelle fois dans le communiqué du COPINH du 20 février le fait que la DESA a embauché des criminels reconnus comme gardes paramilitaires. L'un d'eux a été impliqué dans l'assassinat de Bernardo Pérez et à la fin décembre 2015, il a été arrêté pour possession illégale d'armes, mais a ensuite été libéré après avoir été ouvertement soutenu par le chef de la sécurité de DESA-PH t Agua Zarca, Jorge Avila qui a fait des démarches et donné de l'argent.

Nous dénonçons à nouveau la collusion entre l'entreprise DESA et l'Etat du Honduras dans leurs menaces contre le peuple Lenca et la collaboration entre les gardes, la police et les Tigres déployés dans la zone où le barrage Agua Zarca doit être construit.

Si le Procureur veut enquêter sur la mort de Berta Cáceres, il doit saisir et fouiller les véhicules liés à l'entreprise DESA et à ses hommes de main, et en particulier la Ford bleue 150 dans laquelle se sont déplacés les hommes de main le jour même de l'assassinat de Berta.¹⁰

Dans la même ligne, nous avons également constaté, avec la plus grande préoccupation:

- l'attitude observée par les procureurs et les enquêteurs vis-à-vis de Gustavo Castro, non conforme au traitement que devraient recevoir des victimes et des témoins;
- l'attitude observée envers les dirigeants du COPINH qui ont travaillé le plus étroitement avec Berta, personnes qui ont fait et font, depuis un certain temps, comme Berta, l'objet de menaces et sont criminalisés du fait de leurs activités revendicatives auprès de l'entreprise DESA et de leur gouvernement. À cet égard, la Mission internationale appuie les plaintes formulées par le COPINH concernant le traitement abusif infligé à Tomás Gómez, coordinateur de l'organisation, la saisie par les enquêteurs de ses chaussures et du véhicule de l'organisation, sans aucune justification et l'arrestation pendant 48 heures d'Aureliano Molina Villanueva, membre de base du COPINH, alors que des témoins certifiaient qu'Aureliano était à San Francisco Lempira, à deux heures de La Esperanza, quand Berta a été tuée;
- l'opacité et de la marginalisation dans lesquelles ont été maintenus la famille Berta et les dirigeants du COPINH, n'ayant pas accès au dossier et empêchés

¹⁰ COPINH, "Denuncia Urgente", 6 mars 2016, <https://copinh.org/article/copinh-denuncia-urgente-del-06-marzo-2016/>

de participer activement à l'enquête en tant qu'«accusation privée», comme ils le demandent, y compris le refus opposé par le Ministère public à la demande de la famille pour que l'autopsie de Berta puisse être effectuée en présence d'experts médico-légaux indépendants.

D'autres contradictions sont préoccupantes, et entourées d'un manque de transparence inacceptable, concernant la participation présumée aux enquêtes du FBI et du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Honduras. Voulant donner une apparence de crédibilité au déroulement de l'enquête, le Procureur nous a d'abord informés de l'implication du FBI dans l'enquête pour ensuite reconnaître, suite à nos demandes de précisions, qu'il s'agissait de la collaboration d'un policier à la retraite et de deux agents du FBI détachés auprès de l'ambassade des États-Unis, bien avant l'assassinat de Berta Cáceres. Les représentants de l'ambassade des États-Unis, quant à eux, ont confirmé cette deuxième version, expliquant que le FBI ne travaille pas du tout en tant que tel sur cette enquête. Il convient cependant de souligner que la presse a publié des informations explicites sur la participation du FBI, avec des photos de ses membres en uniformes sur le lieu du crime, qui n'ont jamais été démenties publiquement par l'ambassade.

Par ailleurs, le Ministère public affirme que le bureau Honduras du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme assure le suivi de l'enquête pour pouvoir la valider. Cependant, la Mission a pu constater que ce bureau, n'a ni les moyens ni la fonction pour réaliser ces tâches. Etant donnée la gravité de ces contre-vérités énoncées par ceux qui sont censés être chargés de mener l'enquête sur l'assassinat de Berta Cáceres Flores et l'attentat à la vie de Gustavo Castro Soto, la Mission internationale a publié le 19 Mars une déclaration spéciale qui se trouve en annexe.

4.3 En ce qui concerne la situation de Gustavo Castro

La Mission a consacré une bonne partie de ses efforts à s'intéresser à la situation et au traitement réservé à Gustavo Castro par le Procureur ainsi que par le Juge de première instance de Intibucá.

Comme indiqué précédemment, Gustavo Castro est un militant écologiste mexicain de renom, mondialement reconnu, et le traitement qu'il a reçu de la part des autorités honduriennes ne correspond pas à son statut de victime et témoin lors de l'attentat qui a coûté la vie à Berta Cáceres la nuit du 2 mars. Les différentes occasions où sa participation a été requise par les autorités en témoignent. A titre d'exemple, rappelons ici qu'il a été maintenu éveillé et sans repos pendant 72 heures, lors de la réalisation des premiers interrogatoires et sans qu'il n'ait reçu les soins

adéquats pour ses blessures et le soutien psychologique nécessaire dans sa situation. Nous tenons à souligner que de telles situations relèvent, selon les conventions et les traités internationaux en vigueur, de la catégorie de traitements cruels, inhumains et dégradants et devraient entraîner des sanctions à l'encontre des responsables.

Par ailleurs, de façon aussi surprenante qu'illégal, et y compris selon la législation hondurienne, Gustavo Castro a été retenu au Honduras pendant un mois sur la base d'une « interdiction de quitter le territoire » imposée par le Juge de première instance d'Intibucá, mesure qui ne devrait pas être appliquée à des témoins ni à des victimes, ni d'après la loi hondurienne ni selon le Droit international relatif aux droits de l'homme.

Notre préoccupation est d'autant plus grande que nous constatons un long silence inexplicable de la part du gouvernement du Honduras en réponse à la demande claire et ferme du ministère mexicain des Affaires étrangères à appliquer le TRAITÉ RELATIF À L'ASSISTANCE JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE ENTRE LES ETATS UNIS DU MEXIQUE ET LA RÉPUBLIQUE DU HONDURAS, pour permettre à Gustavo Castro de retourner au Mexique auprès de sa famille sans plus tarder, et de là continuer, comme il en manifeste le désir, à collaborer à toute sollicitation des autorités honduriennes.

Nous avons constaté en outre que tant les demandes adressées au Procureur général que les recours introduits par sa défense contre cette mesure, ainsi que l'Habeas Corpus et le recours présenté n'ont pas été traités avec la diligence requise par de telles procédures (l'Habeas Corpus, par exemple, doit être résolu dans les 24 heures). La Mission a souligné cette grave lacune dans les réunions tenues avec différentes ambassades, et a insisté sur la nécessité d'évaluer l'efficacité de l'aide substantielle allouée en fonction d'une amélioration de la protection des citoyens et du respect de l'état de droit.

Enfin, nous constatons que les agissements de la Juge du Tribunal de première instance de Intibucá en ce qui concerne la suspension de 15 jours du droit d'exercer sa profession signifiée à l'avocate de Mr Gustavo Castro ne repose sur aucune base juridique, viole le droit humain de la victime à l'assistance juridique et place ce dernier dans une situation de non protection juridique encore plus grande.

4.4 Le harcèlement des dirigeants du COPINHH

La Mission internationale constate avec beaucoup de préoccupation que l'assassinat de Berta Cáceres, point culminant d'un long processus de menaces et actions de répression à son encontre et contre d'autres

dirigeants du COPINH, reflète une recrudescence d'un tel processus. En établissant comme l'une des pistes de l'enquête l'hypothèse de conflits internes au sein du COPINH, plutôt que de se concentrer sur les éléments de preuve pointant la société DESA et les institutions de l'Etat, qui ont harcelé et menacé Berta pendant ces dernières années, nous constatons que des dirigeants comme Thomas Gómez, Aureliano Molina, ainsi que d'autres dirigeants du COPINH, ont été soumis à des interrogatoires sévères qui ne se justifient aucunement.

Le fait que Nelson García, autre dirigeant du COPINH, ait été aussi assassiné dans la même période, traduit l'évidence la plus claire de la recrudescence de la criminalisation du COPINH et la répression brutale contre cette organisation populaire.

Les membres du COPINH de Río Blanco, sont en grand danger et sans protection actuellement. Cette Mission est en particulier préoccupée par les témoignages qu'elle a recueillis dans la région sur les actes de répression subis par ces communautés après l'assassinat de Berta Cáceres. Il est particulièrement inacceptable, après l'assassinat de Berta, que la sécurité privée de DESA continue à faire usage des armes à feu contre des membres de la communauté qui menaient une action pacifique de reconnaissance territoriale dans la zone de la construction du barrage et qu'ils aient été poursuivis, détenus et leur bus saisi par des policiers, alors qu'ils se mobilisaient pour aller depuis la communauté jusqu'à Tegucigalpa afin de participer à la Mobilisation nationale des peuples indigènes, les 17 et 18 mars.

4.5 Transgression de la légalité internationale en matière de peuples indigènes

La Mission a constaté une transgression flagrante de la légalité internationale en matière de droits des peuples indigènes du fait des actions ou des omissions de la part de l'entreprise DESA et du gouvernement du Honduras dans le développement du projet de Agua Zarca.

En effet, le Honduras a ratifié la **Convention N° 169 concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants** de l'Organisation internationale del Travail en 1995. La Convention N° 169 est un traité international contraignant dont la violation met en cause la responsabilité internationale de l'Etat qui l'a ratifiée.

L'application de la Convention N° 169 de la OIT devrait être articulée au niveau des politiques publiques et de la législation nationale. La reconnaissance des droits des peuples indigènes, la régulation d'un système juridique indigène propre et son application au sein d'un Etat qui devrait faire de la Convention la norme fondamentale qui devrait régir le respect des cultures, des modes

de vie et des institutions traditionnelles des peuples indigènes, c'est à dire la reconnaissance des peuples indigènes comme entités permanentes, pouvant se déterminer, se contrôler et se réguler elles-mêmes. La Convention considère qu'il est important de préciser que les peuples indigènes ont pleine capacité de décider de leur destin et de leur mode de développement dans un cadre général de reconnaissance, protection et promotion par l'Etat.

La Convention n°169 est un instrument de dialogue entre les peuples indigènes, les gouvernements, la société civile, les travailleurs et les entreprises et institutions de développement sur les questions et les décisions qui peuvent influencer sur leur mode de vie. Le mécanisme de consultation établi par la Convention n° 169 de l'OIT doit permettre aux peuples indigènes de se prononcer préalablement chaque fois que l'on envisage des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement. Cependant, selon la façon dont elle est appliquée, la Convention ne garantit pas la reconnaissance des droits spécifiques des peuples indigènes. Le mécanisme de consultation doit être spécifique et culturellement approprié, et peut inclure la création de groupes consultatifs de dirigeants indigènes en tant que conseillers à toutes les étapes du processus. Elle a également un pouvoir contraignant sur l'approbation de l'acte législatif ou administratif qui définit l'application de la Convention au Honduras.

Selon la Convention N° 169, les **éléments essentiels du processus de consultation aux fins d'approbation** (ou pas) de la communauté, sont les suivants:

- Elle doit être libre, préalable et exhaustivement informée;
- Los peuples indigènes doivent pouvoir, à égalité au moins avec les autres secteurs de la population, participer librement et à tous les niveaux à la prise de décision publiques;
- Elle doit être réalisée à travers les institutions représentatives de ces peuples;
- Par des procédures appropriées, en fonction des caractéristiques des peuples et dans le respect de leurs espaces et temps de décision;
- Avec des garanties procédurales pour assurer le contact régulier et la participation active des communautés ou des populations concernées dans les processus de prise de décision.

Rien de ce qui est mentionné ci-dessus n'a été appliqué dans le cas du **Projet hydroélectrique Agua Zarca** ni aucun des autres nombreux projets en cours et objets des mêmes résistances de la part des peuples affectés.

5. Conclusions

1. Le Honduras est devenu l'un des pays les plus dangereux au monde pour les femmes et les hommes défenseurs des droits humains, en particulier ceux et celles qui promeuvent les droits liés à l'environnement, la terre et le territoire. Au Honduras, le respect des principes démocratiques, des libertés fondamentales et des droits énoncés dans la Convention américaine relative aux droits de l'homme (Pacte de San José), les Pactes internationaux et un autre ensemble de règles et de doctrine également incorporées dans la législation nationale du Honduras, n'est pas garanti.
2. Il est fréquent que les juges subissent des intimidations et une ingérence politique. Il y a un manque d'indépendance évident du pouvoir judiciaire et une faiblesse manifeste de l'état de droit, situation qui s'est aggravée après le coup d'état de 2009.
3. Nous avons détecté une méfiance généralisée de la société dans les institutions responsables de l'administration de la justice et dans les corps de la sécurité de l'Etat.
4. La Mission a constaté des violations systématiques et flagrantes du droit régional et international en matière de droits de l'homme, et tout particulièrement en matière de droits des peuples indigènes dans la mise en oeuvre de projets hydroélectriques, miniers, forestiers et agro-industriels en territoires indigènes et garifunas, et en particulier dans le projet hydroélectrique Agua Zarca, dans les actions et omissions de la société DESA, de l'Etat du Honduras et du gouvernement de Juan Orlando Hernandez.
5. Dans le même sens, nous n'avons pas observé de la part des banques et institutions financières qui soutiennent ces projets, qu'elles soient nationales, étrangères ou multilatérales, publiques ou privées, la diligence requise pour garantir que les projets qu'elles financent, y compris en particulier le barrage hydroélectrique Agua Zarca, n'aillent pas dans le sens de la violation des obligations nationales et internationales en matière sociale, environnementale et de droits humains.
6. Sont apparus clairement les liens étroits et la subordination du gouvernement vis-à-vis des puissances économiques représentées par les grandes entreprises et les institutions financières, nationales et multinationales, qui développent des projets hydroélectriques, miniers, forestiers et agro-industriels qui sont en contradiction avec les modes de vie et les intérêts des communautés vivant dans les territoires affectés, menacent ou violent les droits humains de ces communautés, situation qui s'est considérablement aggravée après le coup d'état de 2009.
7. Aucune volonté politique du Gouvernement du Honduras n'apparaît pour mettre fin à l'impunité qui prévaut pour les actes de violence et les violations des droits de l'homme dans le pays, en particulier contre les peuples autochtones, les écologistes et les défenseurs des droits de l'homme, ce qui exacerbe la forte méfiance dans les institutions étatiques.
8. Le système de protection des droits de l'homme de l'Etat du Honduras ne fonctionne pas. L'Etat du Honduras, comme pour de nombreux autres crimes antérieurs, a échoué à protéger Berta Cáceres Flores du fait de la non application des mesures de précaution prises par la Commission interaméricaine des droits de l'homme.
9. L'assassinat de Berta Cáceres a mis en évidence la défiance existante au niveau national et international quant à la capacité effective de l'Etat du Honduras à mettre fin à ce genre de crimes violant les droits de l'homme et à l'impunité des auteurs et responsables.
10. Aucune raison légale ne justifie de continuer à restreindre la liberté de Gustavo Castro Soto, et d'interdire son retour au Mexique. En tant que témoin direct de l'assassinat de Cáceres Flores, sa vie est en danger tant qu'il reste au Honduras.
11. L'aggravation du processus de criminalisation du COPINH, après l'assassinat de Berta Cáceres, confirme l'existence de liens possibles entre la société DESA, les intérêts financiers qui soutiennent le projet de Agua Zarca et les organes de pouvoir de l'Etat, y compris, entre autres, les appareils d'intelligence et de sécurité.
12. On observe une pratique institutionnelle qui ignore les droits des victimes de violations des droits de l'homme en tant que détenteurs de droit.
13. En ce qui concerne les aides importantes accordées au gouvernement du Honduras, et en particulier par les Etats Unis, l'Union européenne et ses pays membres, les institutions financières multilatérales comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque centraméricaine d'intégration économique, et surtout pour ses programmes de justice et sécurité, rien ne montre leur efficacité ni que les efforts nécessaires soient fournis par ceux qui les accordent pour évaluer s'il convient de les poursuivre.
14. On constate un processus de militarisation croissant du pays et en particulier dans les

territoires où surgissent des conflits sociaux et environnementaux, comme à Río Blanco, en même temps qu'un sentiment croissant d'insécurité dans les communautés face au crime organisé et à cette plus grande présence militaire.

6. Recommandations

6.1 Recommandations de caractère général à l'Etat du Honduras

1. Mettre fin à l'impunité, privilèges, traitements de faveur, opacité et restrictions démocratiques, favorisées par le coup d'état de 2009, afin de parvenir à une prévention efficace, une investigation, un jugement et des sanctions contre les responsables des violations des droits humains, dans le respect des recommandations de la Commission interaméricaine des droits humains, présentées dans son rapport de 2015, ainsi que les recommandations du Rapporteur spécial des Nations unies, Michel Forstt, afin d'éviter que le pays ne se transforme en une zone d'impunité face à des crimes comme celui de Berta Cáceres.
2. Apporter les moyens économiques suffisants et nécessaires à la mise en œuvre correcte et l'application de la Loi de protection des défenseurs des droits humains, journalistes, communicateurs sociaux et auxiliaires de justice, approuvée à l'unanimité par le Congrès national le 15 Avril, 2015.
3. En finir avec la criminalisation des organisations de la société civile et adopter une nouvelle approche pour le traitement et la résolution non violente et démocratique des conflits sociaux-environnementaux en cours et futurs.
4. Prendre des mesures efficaces pour en finir avec les menaces et les actes d'intimidation, en révisant et appliquant, de façon urgente et obligatoire, les mesures de précaution décidées par la Commission interaméricaine des droits humains, ainsi que par des enquêtes impartiales, rapides et efficaces sur les assassinats et les agressions commis contre des défenseurs des droits humains, journalistes, communicateurs sociaux et auxiliaires de justice. Cela suppose l'existence d'unités d'investigation et de protocoles d'enquête spécifiques, ainsi que l'identification et l'épuisement des hypothèses criminelles possibles qui établissent le rapport entre l'agression et les idées, la lutte sociale, la représentation politique et l'activité professionnelle de la victime.
5. Suspendre la vague de concessions liées à des entreprises hydroélectriques et à des exploitations minières, agroindustrielles et forestières, et les réexaminer afin de garantir le principe de soutenabilité environnementale et d'acceptation

sociale, en particulier lorsque les entreprises sont situées dans des territoires indigènes.

6.2 Recommandations relatives au cas de Berta Cáceres

6. Le Gouvernement devra assumer la responsabilité des erreurs et insuffisances qui ont conduit à l'assassinat de Berta Cáceres Flores et Nelson García, en prenant des sanctions à l'encontre des responsables matériels et intellectuels, et en offrant les mesures de réparation qui conviennent à sa famille et au COPINH; alors que la famille de Berta Cáceres et le témoin de l'assassinat, Gustavo Castro Soto, doivent être considérés comme victimes, et leur participation et collaboration dans l'investigation doit être autorisée en tant qu'accusation privée.
7. Faisant sienne la demande de la famille de Berta Cáceres et du COPINH, et en raison de la grande méfiance sociale au Honduras et sur le plan international suscitée par l'impunité pour les multiples meurtres commis à ce jour, la Mission soutient la réalisation d'une enquête indépendante, avec la participation d'experts et d'organisations internationales des droits humains telle que la Commission interaméricaine des droits humains, afin qu'elle contribue activement à faire la lumière sur les crimes commis contre Berta, Gustavo et Nelson. Il y a de nombreux précédents et notamment la Convention signée entre la Commission et le gouvernement du Mexique pour contribuer à l'enquête sur la disparition des 43 étudiants à Ayotzinapa, et cette initiative a déjà reçu un large soutien international. De fait, au niveau officiel, cette initiative a déjà reçu l'aval de la CIDH et a été soutenue par plus de 60 députés et sénateurs des Etats-Unis et d'Europe et par le Gouvernement suédois.
8. La Mission souligne en outre la nécessité de mener une enquête qui permette d'identifier les auteurs matériels et intellectuels et les éventuelles responsabilités de l'entreprise DESA, de fonctionnaires, députés et maires, ainsi que de ceux qui mènent des campagnes de menaces et d'intimidation que Berta Cáceres Flores a dénoncées en leur faisant porter la responsabilité d'au moins 5 assassinats antérieurs au sien, en plus du harcèlement et des menaces de mort dont elle a été la cible, elle et d'autres dirigeants du COPINH.

6.3 Recommandations sur le cas de Gustavo Castro

9. Nous appelons les gouvernements du Mexique et du Honduras à entamer un dialogue au plus haut niveau pour garantir la sortie du pays, rapidement

et en toute sécurité, de Gustavo Castro afin qu'il puisse retrouver sa famille.

10. Nous appelons à l'application immédiate du Traité d'assistance juridique en matière de droit pénal entre le Mexique et le Honduras, qui permette à Mr. Gustavo Castro d'apporter sa contribution à l'investigation et aux procédures judiciaires à partir de son pays d'origine.
11. Nous recommandons qu'une solution soit rapidement apportée aux recours de protection et d'Habeas corpus et autres recours présentés en représentation de Mr Gustavo Castro, au pouvoir judiciaire et au Ministère public.
12. Nous demandons en outre que le respect de l'intégrité physique et psychologique, la vie et les droits humains soient au centre de tous les actes auxquels Gustavo Castro soit appelé à participer.
13. Nous demandons que soit garanti à tout moment le respect de la défense à laquelle a droit Mr. Gustavo Castro, en la personne de ses avocats.

6.4 Recommandations relatives à l'Union Européenne, les Etats Unis et autres pays

14. En vertu des articles 1, 2, 12, 24, 29, 45, 355 de l'ACCORD qui établit un partenariat entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part et l'Amérique centrale de l'autre, le Conseil européen devrait suspendre l'Accord de partenariat avec le Honduras, tant qu'il ne remplit « de parvenir à un respect total de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales ... », entre autres articles.
15. Nous demandons, au vu des accusations qui ont été portées, au Gouvernement des Etats-Unis d'apporter des éclaircissements sur la relation entre ses programmes d'aide au Honduras, l'entreprise DESA, et autres similaires et le harcèlement et assassinats de personnes comme Berta, engagées dans la défense de leurs territoires. Nous demandons également des éclaircissements sur les conditions et termes de sa participation à l'enquête sur l'assassinat de Berta Cáceres Flores; la suspension des décaissements prévus dans le Plan pour la prospérité du Triangle Nord de l'Amérique centrale, et autres programmes de même type, tant que les droits humains ne sont pas respectés au Honduras.
16. Face aux irrégularités apparues dans l'investigation sur l'assassinat de Berta Cáceres et d'autres membres du COPINH, le financement apporté par l'Espagne et l'UE au Programme Eurojustice, qui se monte à 30 millions d'euros et inclut le Ministère public, le Secrétariat à la sécurité et le pouvoir judiciaire

parmi ses bénéficiaires, devrait être repensé, avec une suspension temporaire jusqu'à ce que les responsabilités soient établies en ce qui concerne l'assassinat de Berta Cáceres.

6.5 Recommandations relatives au Projet hydroélectrique Agua Zarca et autres similaires

17. Arrêt immédiat du projet hydroélectrique Agua Zarca et de toutes les concessions qui ont été concédées dans le territoire du peuple lenca, sans consultation préalable, libre et informées des communautés affectées.
18. Démilitarisation des territoires du peuple lenca et respect de son autonomie territoriale et de l'auto-administration de ses communautés, et reconnaissance du COPINH comme organisation responsable de l'autonomie communautaire..
19. Mise en œuvre effective de la Convention 169 de l'OIT par la signature d'une convention qui reconnaisse le plein droit des communautés Lenca et de tous les peuples indigènes du Honduras à être sauvegardés, protégés et gestionnaires de leurs territoires, des biens communs, de la nature et la culture.
20. Solliciter l'appui et le suivi du Forum permanent pour les questions indigènes, organisme relevant du Conseil économique et social des Nations unies, afin de contribuer à la mise en œuvre des recommandations qui ont été formulées.

6.6 Recommandations relatives au financement de Agua Zarca et autres projets similaires

21. Nous exhortons la Banque centraméricaine d'intégration économique, liée au financement du projet Agua Zarca, pour qu'elle annule sa participation, et demandons de même à la Compagnie financière hollandaise pour le développement (FMO) et Finnfund de passer de la suspension temporaire de ses investissements à la suspension définitive.
22. Nous appelons les Etats et institutions financières multilatérales, d'où proviennent les financements directs ou indirects pour des projets conflictifs, comme celui d'Agua Zarca, à remplir leurs obligations extraterritoriales et de précaution nécessaires face aux conséquences de leurs actions ou omissions, dès lors qu'elles ont des conséquences sur les droits humains dans les territoires affectés par leurs investissements. Toute institution financière a le devoir de vérifier que les impacts sociaux et environnementaux de leurs opérations ne lèsent ou

ne violent pas les droits des personnes, des peuples et de la nature.

23. Nous demandons qu'une enquête soit menée sur la relation de la Compagnie Financière Hollandaise pour le développement (FMO) avec le groupe financier FICOHSA et sur sa participation au projet Agua Zarca, ainsi que sur la participación du Groupe Atala dont les liens sont connus avec le coup d'état de 2009.

6.7 Recommandations relatives au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

24. Que la lumière soit faite publiquement et de façon urgente sur l'utilisation du nom du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme par le Gouvernement du Honduras dans le cadre de l'investigation du Ministère public sur le cas de la dirigeante indigène, et s'il a les capacités techniques et opératives pour appuyer l'enquête du Ministère public.
25. Que soient impliqués tant le Rapporteur spécial sur les exécutions sommaires ainsi que la Rapporteuse spéciale pour la femme, la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples indigènes, le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits humains, le Groupe de travail sur les droits humains et les entreprises multinationales et autres entreprises, le Rapporteur spécial sur les droits humains et l'environnement, entre autres, afin de réaliser une analyse commune de la situation actuelle du Honduras et en particulier sur la poursuite de nombreux projets extractifs comme celui de Agua Zarca, produits de concessions accordées après le coup d'Etat, afin d'aider, par leurs recommandations, au respect des obligations tant de l'Etat du Honduras que des entreprises, investisseurs et autres composantes de la communauté internationale en matière de droits de l'homme, des peuples indigènes et de l'environnement.

7. Considérations finales

Nous insistons sur l'urgence de permettre à Gustavo Castro de revenir librement au Mexique, en toute sécurité et que soit ouverte sans délais une enquête indépendante internationale, comme celle que pourrait offrir la Commission interaméricaine des droits humains. Dans la mesure où

nous sommes convaincus de la nécessité qu'un appui international systématique soit apporté au peuple du Honduras, la Mission s'engage à poursuivre le travail que nous avons initié en raison de l'assassinat de Berta Cáceres.

C'est dans cet esprit que nous appelons les peuples, les mouvements sociaux et les organisations populaires du monde à multiplier les actions de solidarité avec la famille de Berta, avec Gustavo, avec la lutte du COPINH et de toutes les organisations et personnes honduriennes désenseurs des droits humains et environnementaux, dans leur lutte contre la violence et la dépossession dont ils sont victimes.

Nous faisons également nôtre la demande de la famille de Berta, des camarades du COPINH, afin qu'ils puissent être mieux protégés –y compris physiquement– dans les prochaines semaines et les prochains mois. Nous appelons à la plus grande participation à la Rencontre internationale de solidarité qui se tiendra à Tegucigalpa et La Esperanza, du 13 au 15 avril, et la coordination de toutes et tous dans des propositions d'accompagnement et de soutien qui s'y décideront.

Rapport finalisé le 30 mars, 2016
misioninternacionaljbc@gmail.com



ANNEXE 1**ACTIVITES DE L'ETAT DU HONDURAS DANS LE CADRE DES MESURES DE PRECAUTION ACCORDÉES À BERTA CÁCERES FLORES**

Suite au coup d'état du 28 juillet 2009, la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH) a accordé de nombreuses mesures de précaution à des personnes en danger sous une même appellation, MC 196-09. Par la suite, le 31 juillet 2013, la CIDH a dissocié les différentes mesures, et dans le cas de Berta Cáceres, elle a prolongé le suivi sous le numéro MC 405-091.

Le 9 août 2013, elle a bénéficié d'une escorte de la police lorsqu'elle a dû se déplacer du Tribunal de Santa Bárbara pour rentrer chez elle, à La Esperanza.

L'Etat a présenté son premier rapport sur ce cas aux mois de septembre et octobre 2013. Cette information a été notifiée aux représentants de Berta en novembre 2013.

En novembre 2013, la CIDH a été informée, que, outre plusieurs cas de menaces, l'Etat du Honduras n'avait pas convoqué de réunion pour adopter les mesures de protection dont elle devait bénéficier.

Ce n'est que le 9 mars 2015 que s'est tenue une réunion formelle de suivi pour décider des mesures de protection. Lors de cette réunion les décisions suivantes ont été prises :

- Demander au Ministère public l'état d'avancement de l'enquête sur ce cas.
- réaliser des patrouilles de police autour du domicile de la bénéficiaire, trois jours par semaine à des horaires précis. Il a été décidé que la Direction départementale n° 10 du Département des droits humains
- Accompagner de façon ponctuelle Berta Cáceres dans ses activités de défense des droits humains Berta Cáceres lorsqu'elles peuvent entraîner un niveau élevé de conflictivité sociale.
- Etablir un lien direct afin de pouvoir communiquer en cas d'urgence.
- Installer des caméras dans les bureaux du COPINH.
- Réaliser des réunions de suivi tous les trois mois.

Voici un exposé sur chacune des mesures décidées en commun entre l'Etat et la bénéficiaire et de la façon dont elles ont été mises en œuvre jusqu'à sa mort:

1. Concernant les patrouilles:

- Le 1er septembre 2015, une patrouille de police s'est présentée pour la première fois au domicile de Berta, lui signifiant la mise en œuvre de cette mesure à partir de ce jour.
- Au début, elles ont été réalisées par la police civile et militaire, mais il n'a pas été remis en cause le fait qu'il n'appartenait pas à des militaires d'assurer une protection civile et par ailleurs, les agents qui lui ont été assignés ignoraient ce que signifiaient des mesures de précaution et n'avaient aucune formation en matière de droits humains.
- Au début 2016, Berta a indiqué que cette mesure n'était mise en œuvre que de façon partielle, les patrouilles ne se réalisant que deux fois par semaine au lieu de trois.

2. Au sujet de l'escorte de Berta lors de quelques-unes de ses visites aux communautés

Certaines escortes ont bien été réalisées en faveur de la bénéficiaire entre 2013 et 2015, mais les conditions dans lesquelles elles ont été réalisées n'étaient pas appropriées et il y a eu beaucoup d'irrégularités dans le service:

- Les agents assignés n'avaient pas de formation en matière de droits humains, n'avaient pas véhicule pour réaliser les trajets et ne recevaient rien pour couvrir leurs frais d'alimentation.
- En une occasion, au mois de septembre, alors qu'elle voulait aller au site de l'entreprise DESA pour observer l'état d'avancement des travaux, les agents qui l'accompagnaient ont refusé de traverser avec elle la rivière parce qu'ils « ne le sentaient pas », c'est à dire, qu'ils ne voulaient pas avoir de problèmes.
- Le 6 janvier 2016, alors qu'elle était accompagnée de deux agents pour se rendre à la communauté La Tejera, ces derniers se sont plaints de « discrimination » et qu'ils étaient traités comme des « chiens » parce qu'on leur avait demandé, pour des raisons de confidentialité, au'ils restent à une cinquantaine de mètres pendant que se tenaient les réunions entre les membres du COPINH et les membres de la communauté. A cette même occasion, l'un des agents de police qui accompagnaient Madame Cáceres a dit à Mr Sotero Chavarría, membre de la Coordination du COPINH qui voyageait avec la bénéficiaire, qu'il « n'en avait rien à foutre des droits humains » et que « ici, si tu donnes la main à quelqu'un, ils te la prennent jusqu'au coude. Plus tard, ce même agent a dit directement à la bénéficiaire « ici, celle qui a des problèmes, c'est vous ».

3. Au sujet des liaisons avec la police

De façon générale, Berta était satisfaite du service rendu par les agents répondant aux noms de Juárez et Flores.

4. Au sujet des caméras de sécurité

Le matériel devant être installé dans les bureaux du COPINH a été livré le 7 septembre 2015, mais les deux caméras et l'écran n'avaient pas les câbles nécessaires pour pouvoir les installer et les autorités ont signalé à Berta que les frais d'installation et de maintenance étaient à sa charge. C'est finalement le COPINH qui en a assuré les frais.

- Lors de la réunion de travail qui s'est tenue le 21 octobre 2015, l'Etat s'est engagé à installer des caméras de surveillance dans le Centre de formation Utopia, situé à Aldea Santa Catalina. Toutefois, par la suite, Mme Sagrario Prudott, a répondu qu'il « n'était pas raisonnable » de mettre en place cette mesure et elle ne l'a pas été.

5. Au sujet de l'enquête

Lors de la réunion de suivi du 31 août 2015, la présence de la Procureur des droits humains, Mme Soraya Morales, a été requise afin qu'elle fasse un rapport sur les investigations réalisées au sujet des différents faits de menaces. Mais elle n'a participé à aucune réunion suivante.

Malgré le fait que l'Etat était au courant des menaces et harcèlements dont était victime Berta Cáceres et c'est la raison pour laquelle le CIDH a octroyé des mesures de protection. Aucune information n'a été donnée sur les enquêtes qu'il aurait menées pour établir quels en étaient les responsables. Ce n'est que le 23 octobre 2015 que l'Etat fournit une information brève et incomplète sur certains de ces faits.

6. Autres mesures

Le 9 mars 2015, et en raison de ses préoccupations au sujet des insuffisances constatées dans la mise en œuvre des mesures et de l'augmentation des menaces, Berta Cáceres a sollicité le paiement de deux escortes particulières jouissant de sa confiance. Mais cette demande n'a pas été acceptée.

Réflexions sur la mise en œuvre des mesures

Même si elles ont été tardives, on constate que certaines actions ont été menées pour mettre en place des mesures de protection en faveur de Cáceres, défenseur des droits humains. Toutefois, elles n'ont pas été suffisantes pour empêcher sa mort, il n'y a pas eu d'enquête sur les faits qui avaient justifié l'octroi des mesures et les actions entreprises par l'Etat n'ont

pas été à même d'éliminer les risques que lui faisaient courir ses activités de défense des droits humains.

C'est pourquoi, dans le dernier courrier adressé à la Commission interaméricaine des droits humains, le 12 septembre 2015, il avait été demandé une renégociation des mesures de protection décidées en commun jusqu'alors pour protéger Berta.

Centre pour la justice et le droit international – CEJIL,
Honduras, mars 2016

ANNEXE 2

Menaces, agressions y actes de harcèlement contre Berta Cáceres Flores

Voici une brève synthèse des différents actes de harcèlement subis par Berta Cáceres Flores (« Berta » ou « la bénéficiaire » dans la suite du texte) entre juillet 2013 et mars 2016. La plupart de ces faits ont été dénoncés devant les autorités nationales et la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH) dans le cadre des mesures de précaution prises le 29 juin 2009¹¹.

15 juillet 2013	Tomás García Domínguez (membre du Copinh) est assassiné et son fils, Allan García, est blessé ¹ .
30 octobre 2013	La bénéficiaire a reçu sur son téléphone portable un message disant : «Vous conduisez bien, je vous ai vue à Sigua ». Le même jour, toujours à ce sujet, la bénéficiaire a vu qu'elle était suivie par une voiture propriété de l'entreprise SINOHYDRO.
6 octobre 2014	Alors que la bénéficiaire revenait de journées de défense du Río San Juan, en compagnie de Tomás Gómez Membreno, Aureliano Molina Villanueva et Jerónimo Guevara , une moto tout terrain, sans plaque, commencé à tourner autour du véhicule dans lequel ils voyageaient pendant quelques minutes.. Peu après, un tronc d'arbre a été jeté d'en haut pour les obliger à sortir de la route. Après avoir réussi à l'éviter, ils se sont rendus compte que la même personne qui leur tournait autour en moto quelques minutes auparavant regardait ce qui se passait.
30 décembre 2014	Vers 2 heures de l'après-midi, alors que plusieurs membres de la communauté Lenca de Río Blanco, qui se trouvaient avec Berta Cáceres, revendiquaient la propriété des terres ancestrales de la zone du Río Cangel devant le siège de l'entreprise Blue Energy, plusieurs gardes armés sont sortis, l'un d'entre eux a visé directement la bénéficiaire avec son fusil, qui est parvenue à l'en dissuader en prenant son téléphone et manifestant son intention de le filmer.
19 janvier 2015	La bénéficiaire a reçu un appel téléphonique anonyme, l'avertissant du risque qu'elle courait et lui conseillant de faire attention au niveau de Agua Caliente ³ , sur le chemin des communautés affectées.
21 janvier 2015	La bénéficiaire se trouvait à Tegucigalpa dans un véhicule mis à disposition du COPINH, en compagnie d'un membre du Réseau national des défenseuses du Honduras et de sa fille –assise du côté du copilote- lorsqu'un inconnu est descendu d'un véhicule type « taxi » de couleur blanche portant un cartable bleu, et s'est approché de la voiture de la bénéficiaire, essayant d'ouvrir la portière du côté du copilote. La bénéficiaire a aussitôt réagi, demandant à sa fille de fermer la porte et l'inconnu a abandonné les lieux.
22 janvier 2015	Mme Berta Cáceres a reçu un SMS l'avertissant qu'elle risquait d'être capturée par des gens proches des projets hydroélectriques et l'invitait à appeler un numéro inconnu pour en savoir plus.. A l'appel de la bénéficiaire la même personne qui lui avait parlé le 19 janvier – qui a refusé à nouveau de s'identifier- a répondu et lui a indiqué que l'entreprise avait des projets sur le Río Canje, avait recruté une personne liée aux forces de police, pour la suivre et éventuellement la séquestrer.
24 janvier 2015	La bénéficiaire a reçu un nouveau SMS lui conseillant de faire attention en passant par Agua Caliente.
26 janvier 2015	Mme Cáceres a rappelé le numéro inconnu qui lui avait été donné pour avoir davantage d'informations. L'informateur lui a précisé qu'à son passage par Agua Caliente, elle devait passer sans s'arrêter car des gens proches de l'entreprise Blue Energy voulaient l'empêcher de passer, elle et les autres membres du COPINH.
27 janvier 2015	Mme Cáceres revenait de Río Blanco avec une délégation de journalistes nord-américains dans trois véhicules, dont l'un était régulièrement utilisé par le COPINH. La bénéficiaire se trouvait dans l'un des deux premiers lorsque, au passage d'Agua Caliente, ils ont été retenus pendant au moins 40 minutes par un groupe de personnes apparemment liées à l'entreprise Blue Energy. Ces personnes étaient accompagnées du Président du patronat d'Agua Caliente, et à ce moment la bénéficiaire a entendu que ces individus demandaient où elle était et manifestaient leur intention de la tuer et de brûler le troisième véhicule appartenant au COPINH. Heureusement Mme Cáceres n'a pas été reconnue par ces personnes. Par ailleurs le chauffeur du troisième véhicule a été menacé parce qu'il transportait des membres du COPINH.

¹¹ Suite au coup d'état du 28 juillet 2009, la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH) a accordé de nombreuses mesures de précaution à des personnes en danger sous une même appellation, MC 196-09. Par la suite, le 31 juillet 2013, la CIDH a dissocié les différentes mesures, et dans le cas de Berta Cáceres, elle a prolongé le suivi sous le numéro MC 405-091.

RAPPORT DE LA MISSION INTERNATIONALE

3 février 2015	Ce jour, la bénéficiaire a reçu un appel de l'informateur mentionné précédemment, l'avertissant que l'entreprise Blue Energy aurait décaissé 30.000 lempiras afin de recruter plusieurs personnes pour la suivre et l'a également avertie du risque qu'elle courait d'être à nouveau victime d'une tentative éventuelle d'enlèvement.
6 février 2015	Madame Berta Cáceres a été informée qu'au cours du mois de janvier, plusieurs personnes qui se sont présentées comme des agents de la Direction nationale d'investigation criminelle auraient obtenu des actes de naissance correspondant à la bénéficiaire et à une de ses filles, auprès du Registre national de l'état civil de La Esperanza.
7 février 2015	La bénéficiaire a reçu un nouvel appel téléphonique de l'informateur qui l'a avisée de la possibilité qu'elle puisse être victime de disparition.
28 mars 2015	Alors qu'elle se rendait à la communauté d'Agua Caliente, Madame Berta Cáceres a reçu un appel de l'un des avocats qui collaborent avec le COPINH l'informant qu'il avait reçu un appel d'une personne inconnue demandant s'il avait eu des contacts ou connaissait la bénéficiaire. Le même jour, Berta a reçu un appel d'un membre du Conseil indigène de Río Blanco l'informant de l'existence d'un éventuel plan pour la tuer. Le plan aurait été conçu par trois personnes dont deux portant le nom de Madriz, et quelqu'un a dit à Bertha que ce serait en lien avec le processus de récupération des terres occupées par la société DESA.
20 mai 2015	Assassinat de Moisés Durán, qui avait joué un rôle actif au sein du COPINH dans le cadre du processus de récupération de terres dans la zone de Somolagua, Santa Bárbara.
4 novembre 2015	Un ordinateur propriété du COPINH a été volé au domicile de la mère de Berta, où elle l'avait laissé pendant qu'elle se rendait à Tegucigalpa. Selon les informations données par Berta, il contenait une grande quantité d'informations sur les activités de défense des droits humains menées par le COPINH et ses membres au cours de l'histoire.
6 novembre 2015	Alors que Berta conduisait le véhicule du COPINH, pour aller à la communauté de La Tejera, à hauteur de l'embranchement pour El Roble, on lui a tiré dessus à trois reprises. Madame Cáceres n'a pas pu identifier l'origine des tirs, mais pour se protéger elle a continué à conduire et s'est éloignée du lieu sans qu'aucune des balles ne touche la voiture.
24 novembre 2015	Monsieur Tomás Gómez a reçu un appel téléphonique d'une personne qui s'est identifiée comme Juan Bautista Madrid. Il lui a dit, entre autres choses, que lui et Madame Cáceres étaient responsables d'agiter les gens dans les communautés, et que « quoi qu'il leur arrive », ils en seraient responsables et que s'ils voulaient arranger les choses à leur manière (a buenas y malas) ils devaient en subir les conséquences.
30 novembre 2015	Des membres du COPINH –y compris sa dirigeante, Berta Cáceres– se rendaient à bord de deux autobus à la municipalité de San Francisco de Ojuera, dans le département de Santa Bárbara, pour manifester pacifiquement et solliciter une réunion avec le Maire, Raúl Pineda, quand les forces de police honduriennes ont arrêté leurs véhicules, les ont fouillés et les ont empêché de poursuivre leur route vers cette municipalité. Parvenus à destination, ils étaient attendus par plusieurs fonctionnaires municipaux armés de machetes et armes blanches, qui ont commencé à leur jeter des pierres, les ont menacés en leur disant, entre autres, « cette vieille pute, il faut la tuer », faisant nettement référence à Berta Cáceres–, et ils leur ont arraché les pancartes qu'ils portaient. Tout cela s'est déroulé sans que les agents de police, présents sur le lieu, n'interviennent. D'après le récit de l'une des membres du COPINH, Berta Cáceres a failli être poignardée au thorax.
28 décembre 2015	Une personne identifiée comme Olvin Gustavo Mejía a été arrêtée par la Police civile nationale, portant illégalement des armes de grand calibre, alors qu'il circulait au lieu dit La Hamaca, sur le Río Gualarque, où l'entreprise DESA fait des travaux de construction. Cette personne aurait été mêlée à l'assassinat d'un sympathisant du COPINH, Bernardo Pérez. Selon nos informations, cette personne est actuellement en liberté et aurait été vue, à la fin du mois de janvier 2016, travaillant au sein de l'équipe de sécurité de l'entreprise DESA. Un informateur qui conserve l'anonymat pour des raisons de sécurité, a dit à la bénéficiaire que lors de sa détention, un co-détenu lui a dit qu'il se trouvait là parce qu'il existait un plan pour tuer plusieurs membres du COPINH, dont Madame Berta Cáceres.

26 janvier 2016	La DESA a envoyé à plusieurs organisations de défense des droits humains du Honduras une « note d'information » dans laquelle elle pointait le COPINH comme étant une organisation qui essayait de « manipuler l'opinion publique » et en faisait porter la responsabilité à « un militant d'origine espagnole appartenant à une ONG qui soutenait les revendications du COPINH. Cela faisait référence à Luis Díaz Terán, qui avait été menacé précisément pour sa collaboration avec le COPINH.
10 février 2016	Tomás Gómez, du COPINH a reçu des messages de l'ex- chef de la sécurité de la DESA, Douglas Bustillo, lui signifiant qu'ils ne pourraient pas arrêter la DESA et qu'ils avaient perdu.
16 février 2016	Berta et d'autres membres du COPINH ont été pourchassés par des hommes armés, au volant de leur voiture à la sortie de Rio Blanco après avoir rendu visite au peuple Lenca résistant au barrage. Les hommes armés ont suivi le véhicule de Berta qui a réussi à s'enfuir et arriver à un village.
20 février 2016	Lors d'une marche pacifique se rendant au siège de l'entreprise DESA, de 250 personnes environ à bord de plusieurs autobus – membres ou sympathisants de l'organisation- plusieurs personnes en lien avec le projet Agua Zarca les ont arrêté durant le trajet, obligés à descendre des véhicules qui leur ont été confisqués. Ce n'est que vers 21h, suite à la médiation des autorités de police, que les bus leur ont été rendus et que les manifestants ont pu regagner La Esperanza, Intibucá.
25 février 2016	Pendant que des policiers et des militaires délogeaient 50 familles du COPINH de leurs maisons à Jarcia, Guinse, Intibucá, un élément de la DGIC a harcelé Berta et lui a dit que les forces de sécurité ne pourraient rien pour elle s'il lui arrivait quelque chose.
26 février 2016	Vers 13h45, un véhicule neuf à double cabine et aux vitres teintées s'est garé dans la rue où se trouve le bureau du COPINH. Un homme grand, aux cheveux très courts, est descendu du véhicule, tandis qu'un autre homme restait dedans, moteur allumé. L'homme qui était descendu s'est approché du bureau du COPINH et a demandé après Berta. On lui a répondu qu'elle n'était pas là et il a demandé où elle était et son numéro de téléphone. Lorsque le membre du COPINH lui a demandé qui il était, il a refusé de s'identifier et il est parti.
2 mars 2016	Au petit matin du 2 mars, le jour de l'assassinat de Berta Cáceres, des témoins ont vu Jorge Ávila, le Chef de la sécurité de la DESA, ainsi que d'autres personnes inconnues à bord d'un véhicule sombre, sans plaques, à Siguatepeque à hauteur de l'embranchement pour La Esperanza. Les hommes étaient en train d'insulter Berta et le véhicule est parti en direction de La Esperanza.
2 mars 2016	Berta Cáceres meurt assassinée à son domicile.

Centre pour la justice et le droit international – CEJIL, Honduras, mars 2016

¹ CIDH. Communiqué de presse. CIDH condena asesinato de líder indígena lenca y lesiones a un niño en operativo del Ejército de Honduras, 19 juillet 2013.

² Tous membres du COPINH.

³ Municipalité de San Pedro de Zacapa, département de Santa Bárbara.

⁴ Correo Del Orinoco. “Policía nacional de Honduras ataca marcha indígena del Copinh”. 30 novembre 2015. Disponible en: <http://www.correodelorinoco.gob.ve/multipolaridad/policia-nacional-honduras-ataca-marcha-indigena-copinh/> (última consulta: 4 de marzo de 2016). Ver también: COPINH: “Tratan de impedir la movilización del COPINH con actos desesperados”, 30 novembre 2015. Disponible sur: <http://copinh.org/article/copinhtratan-de-impedir-la-movilizacion-del-copinh/> (dernière visite 4 mars 2016).

⁵ Parmi elles, le Projet international d'accompagnement au Honduras (PROAH) et la Chaîne des droits du Honduras (CADEHO).

ANNEXE 3 Communiqué de presse

La Esperanza, 19 mars 2016

La Mission internationale «Justice pour Berta Cáceres» exprime sa préoccupation au sujet du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme

La Mission internationale «Justice pour Berta Cáceres», actuellement au Honduras, exprime sa profonde préoccupation au sujet de l'usage inconvenant qui est fait du nom du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme par le Gouvernement hondurien en ce qui concerne l'enquête du Ministère public sur l'assassinat de Berta Cáceres.

Il y a plusieurs jours, le Procureur général du Honduras, Mr Oscar Fernando Chinchilla, a annoncé avoir demandé au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme de valider l'enquête menée par le Procureur général au sujet de la dirigeante indigène. Selon les informations recueillies par la Mission internationale, le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme n'a les moyens ni techniques ni opérationnels lui permettant de suivre les investigations menées par le Ministère public.

Par ailleurs, il n'entre pas dans le mandat du Haut Commissariat de valider un processus d'enquête du Procureur concernant un crime politique tel que celui qui a été perpétré contre la coordinatrice du Conseil des Organisations Populaires (COPINH), Berta Cáceres.

Le bureau du Haut Commissariat a indiqué qu'il avait été ouvert afin d'accompagner le Honduras sur les questions de droits humains, suite à une demande en ce sens faite en 2014. Or les médias affirment que les Nations Unies sont en train de vérifier les travaux du Ministère public dans cette étape d'établissement des faits et autres procédures de l'enquête publique.

La Mission avait prévu de rencontrer la représentation du Haut Commissariat à Tegucigalpa le 18 mars à midi pour parler du cas de Berta Cáceres et des affirmations du gouvernement du Honduras sur le rôle du Haut Commissariat à ce sujet. Mais hélas le rendez-vous a été annulé 20 minutes avant d'arriver au Bureau, pour une raison inconnue. La Mission internationale accordait une importance toute particulière à cette réunion après avoir pris connaissance de l'étude importante réalisée par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, Mr Zeid Ra'ad Al Hussein, «Une question de respect – éviter la complicité de projets de développement dans les violations des droits humains» datée du mars.

La Mission Internationale «Justice pour Berta Cáceres» restera dans le pays jusqu'au 20 mars et se réunira avec différentes autorités et organisations du mouvement social.

Les membres de la Mission internationale «Justice pour Berta Cáceres» sont:

Miguel Urbán Crespo – Europe, Eurodéputé de PODEMOS – Groupe Gauche Unitaire Europe, Gauche Verte nordique GUE/NGL

Candelaria Ochoa – Mexique.
Docteur en Anthropologie sociale et
Députée du Congrès de l'Union.

Nora Cortiñas – Argentine, Mère de
la Place de Mai, ligne fondatrice

Pedro Arrojo – Espagne, Député de PODEMOS
au Congrès des députés d'Espagne.

Beverly Keene – Argentine, Coordinatrice de
Diálogo 2000-Jubilée Sud Argentine, Membre de la
campagne internationale pour démanteler le pouvoir
des multinationales et mettre fin à l'impunité.

Mirna Perla Jiménez – El Salvador, Magistrat
honnaire de la Cour suprême de justice du Salvador.

Brian Finnegan – Etats-Unis, AFL/CIO –
CSA. Fédération des Etats-Unis du travail et
Congrès des organisations de l'industrie.

Zulma Larin – El Salvador, Coordinatrice du
Réseau des écologistes communautaires et de
l'Alliance pour la gouvernabilité et la justice.

Natalia Atz Sunuc – Guatemala, Amis de la terre
Amérique latine et Caraïbe (ATALC), Membre de la
Campagne internationale pour démanteler le pouvoir
des multinationales et mettre fin à l'impunité.

Everardo Piche – Salvador, Coordination
du Réseau des écologistes communautaires
et de Jubilé Sud/Amériques

Gustavo Lozano – Mexique, Universitaire et
avocat de la Coalition des mouvements sociaux
pour l'eau et pour la terre (MAPDER y REMA),
coordonné avec le mouvement d'Amérique centrale

Tom Kucharz – Espagne, conseiller politique de
PODEMOS au Parlement européen, et membre de la
Campagne internationale pour démanteler le pouvoir
des multinationales et mettre fin à l'impunité.

José Olvera – Mexique, UNT-CSA Mexique, Union
Nationale des Travailleurs/ Confédération syndicale
des travailleurs et travailleuses des Amériques.

Adolfo Taleno – Nicaragua, Coordination
continentale du Cri des exclu(e)s.

Bartolomé Chocoj Camey – Guatemala,
Coordination continentale du Cri des exclu(e)s

Contact avec la Mission:
misioninternacionaljbc@gmail.com

En Amérique Latine:

Número local: + 50489748879

J. Elosegui (Radio Mundo Real / Amigos de
la Tierra Internacional): + 598-98846967

A. Sandoval (Jubileo Sur Américas): + 50587136579

Europe:

P.Pof (Podemos): + 34-618 154 002

M. Vargas (Campaña Global para Desmantelar
el Poder de las Transnacionales y poner
fin a la impunidad): + 34-662026497

À. Guillamón (Entrepueblos/Entrepobles/
Entrepobos/Herriarte): + 34-
932683366 / + 34 – 691501789

ANNEXE 4

Communiqué de presse de la famille de Berta Cáceres Flores et du COPINH

Tegucigalpa, 1er avril 2016 - Hier, le ministère public a publié une déclaration * qui met à jour l'état des enquêtes liées à l'assassinat de notre mère et compagne Berta Cáceres Flores. Nous trouvons scandaleux et doublement victimisant de recevoir ce genre d'informations par la presse plutôt que par un dialogue formel avec les autorités, comme nous en avons le droit et le revendiquons depuis l'assassinat.

Le 29 mars dernier, lors d'une manifestation publique face au siège du Procureur général à Tegucigalpa, nous avons finalement été reçus par le Procureur général, Oscar Fernando Chinchilla et une partie de son équipe.

Lors de cette réunion un certain nombre de préoccupations et de questions ont été posées sur la façon dont sont menées les investigations, et entre autres choses, sur le manque d'actions permettant de déterminer la responsabilité des fonctionnaires qui auraient tenté de manipuler des preuves, et ont formulé une hypothèse de départ n'ayant aucun rapport avec les graves menaces infligées à notre mère et camarade; On lui a demandé de clarifier l'implication du FBI et les liens entre les personnes proches de l'entreprise DESA et le personnel du Ministère public qui dirige la stratégie d'investigation. On lui a aussi demandé de permettre à Gustavo Castro de retourner dans son pays et, enfin, de connaître les raisons pour lesquelles nous a été officiellement refusé la possibilité de participer à ce stade de l'enquête et d'avoir accès aux informations y afférant et les raisons pour lesquelles la mise sur pied d'une commission, conformée d'experts et de personnes indépendantes pour aider l'enquête, a été refusée. (Voir l'intégralité de la lettre: <https://www.copin.hn/article/carta-publica-tenemos-derecho-a-creer-que-ustedes-/>).

Lors de cette réunion, le procureur général a affirmé qu'il nous autorisera à participer aux enquêtes et répondrait le lendemain (30 Mars), par écrit, aux questions soulevées. Lors de ce même entretien, le directeur du Ministère public, Arturo Duarte, a déclaré qu'il se retirerait du cas. Malgré cela, la réponse écrite n'est pas arrivés jusqu'à ce jour et lors d'une visite des avocats de la famille et du COPINH au Ministère public à La Esperanza, Intibucá, les juges de la région ont à nouveau refusé l'accès à l'information sur le déroulement de l'enquête. Nous ignorons également si M. Duarte s'est effectivement dessaisi du dossier. Le seul point positif ici a résulté de cette réunion est que le témoin Gustavo Castro Soto a finalement été autorisé à quitter le pays. Il convient de souligner que

* Voir la déclaration du 31 mars 2016 du gouvernement procureur Honduras, ici: https://www.mp.hn/index.php?option=com_content&view=article&id=2157:2016-03-31-22-33-40&catid=1:latest-news

les autorités n'ont réagi que grâce à la pression de la communauté nationale et internationale, et non de son plein gré.

En raison de tout ce qui précède, nous renouvelons notre manque de confiance par rapport aux démarches menées par le Ministère public, étant donné que :

- aucun des doutes que nous avons exprimés n'a été clarifié ;
- nous n'avons pas été autorisés à participer activement au déroulement de l'enquête.
- le peu d'informations que nous recevons est confuse et même contradictoire, et nous continuons par exemple sans comprendre quel est le rôle du FBI dans ce processus ou quel est le genre de soutien technique qu'apportera le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR).

Il ressort clairement de la déclaration du Ministère public que les procédures d'enquête sur la société DESA, principale source de menace pour notre mère et camarade, n'ont pas débuté avant le 13 mars, c'est-à-dire 11 jours après les événements. Cela signifie que l'action du Ministère public est tardive et que l'entreprise a eu le temps suffisant pour cacher une éventuelle implication dans les faits.

En conclusion, l'information rendue publique est insuffisante et ne répond pas à nos préoccupations de façon adéquate. De fait, l'opinion publique est manipulée pour lui faire croire que l'enquête est menée en collaboration avec le COPINH. Bien qu'il ait fourni des informations aux fins d'enquête, cela ne signifie pas qu'il ait été prises en compte les déclarations que nous avons faites.

Il est de notre droit de participer activement et de nous méfier d'une institution qui n'a pas été en mesure de protéger notre mère et camarade Berta et en raison du fait qu'au Honduras la justice n'est pas garantie, nous sommes en droit de douter d'une enquête qui a été manipulée depuis le début.

Compte tenu du secret et du manque de transparence, de l'absence de garanties institutionnelles, des efforts pour nous exclure et nous victimiser, et alors que près d'un mois a passé depuis l'assassinat de notre Bertita chérie, nous disons ASSEZ DE TERGIVERSATIONS ET DE PERVERSIONS, ECOUTEZ NOS VOIX, NOUS VOULONS UNE COMMISSION INDEPENDANTE D'EXPERTS ET L'ACCÈS A TOUTE L'INFORMATION, QUE LES ERREURS SOIENT RECTIFIEES ET QUE LES MESURES DE PRECAUTION

DETERMINEES PAR LA COMMISSION INTERAMERICAINE DES DROITS HUMAINS SOIENT APPLIQUEES.

Olivia, Bertha, Laura et Salvador Zúniga Cáceres

Conseil civique des organisations indigènes et populaires du Honduras (COPINH)

Soutenues et légalement représentées par :

Mouvement large pour la dignité et la justice (MADJ) et Le Centre pour la justice y le droit international (CEJIL).